

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/03/07/04

Date de convocation :

29/06/2026

Objet de la délibération :

Opération des cartes
avantages jeunes

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

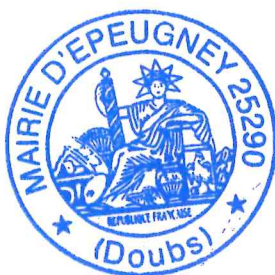
10/07/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

29/06/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 3 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN
Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, Mme Lola BUHLER (arrivée à 20h15), M.
Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle MARTA, M. Régis
LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel
PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absents excusés : M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie
CAULIER.

Procurations : De M. Patrick CAULIER à M. Guillaume
AYMONIN, de Mme Nathalie CAULIER à M. Guillaume
CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La commission Communication informe le conseil
municipal qu'il a été décidé de poursuivre l'action consistant
à offrir la Carte Avantages Jeunes.

La commission propose d'étendre cette offre aux jeunes
âgés de 8 à 18 ans, contre 8 à 14 ans auparavant, afin de
compenser la suppression du Pass Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
des membres présents et représentés, valide la proposition
de la commission et décide d'offrir la Carte Avantages
Jeunes à tous les jeunes âgés de 8 à 18 ans.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN